



Fiche de poste – Fontainier / Agent d'exploitation de réseau d'Eau Brute (H/F)

Structure, Contexte

L'Association Syndicale autorisée (ASA) du Canal de Gignac est un Etablissement Public à caractère Administratif dont l'objet est la gestion d'un périmètre irrigué d'environ 3 000 ha répartis sur 11 communes dans la moyenne vallée de l'Hérault (à 30 km au Nord Ouest de Montpellier).

Le périmètre est desservi par un canal principal (de transport gravitaire) de 50 km et un réseau de distribution de 250 km. Les 2/3 des réseaux de distribution sont constitués de canalisations (sous pression ou sous basse-pression) et le 1/3 restant fonctionne encore de façon gravitaire, avec des réseaux maçonnés aériens fonctionnant à surface libre. La ressource en eau dans laquelle prélève l'ASA est le fleuve Hérault, ressource non sécurisée, connaissant de forts étiages en période estivale, par ailleurs période de forts besoins agricoles.

4 200 adhérents environ, agriculteurs, ou usagers urbains (eau d'arrosage pour loisir) bénéficient des services de l'ASA. L'équipe administrative et technique est composée de 10 agents permanents, dont 5 agents de terrain : 3 gardes-canal/fontainiers et 2 agents d'entretien.

Depuis la fin des années 90, l'ASA a entrepris de moderniser le fonctionnement de ses ouvrages, pour améliorer le service aux usagers, en diminuant l'impact de ses prélèvements sur la ressource en eau. Ainsi, les réseaux gravitaires aériens sont progressivement convertis en réseaux sous pression. En lien avec cette modernisation, les métiers de la structure évoluent pour intégrer d'avantage de technologie :

- Surveillance et gestion des niveaux d'eau et des flux : 11 stations de supervision (météorologie, télécommunication, autonomie énergétique) et de télégestion (sites motorisés et automatisés : contrôles des niveaux d'eaux, des débits, ouvertures de vannes...)
- Exploitation d'installations sous pression : 8 stations de pompage et surpresseurs (+3 ou 4 à créer)

Dans le cadre d'un remplacement de poste (consécutif au départ de l'agent), l'ASA recherche un(e) fontainier / agent technique d'exploitation du réseau d'Eau Brute.

Contrat à durée déterminée de droit public de 12 mois, renouvelable et pérennisable en CDI, après période d'essai concluante.

Poste débutant dès que possible, à compter de novembre 2019.

Localisation

Le poste est basé à Gignac (34150), avec des déplacements quotidiens sur le périmètre syndical (communes du périmètre syndical, de la moyenne vallée de l'Hérault). L'ASA fournit un véhicule de service pour les déplacements liés aux missions exercées.

Statut et situation dans l'organigramme :

Au sein de l'équipe des fontainiers, sous la responsabilité de la Directrice, et supervisé par un Fontainier titulaire et expérimenté, vous exercez le métier d'exploitant de réseau d'eau brute/Fontainier.

Vous exécutez les missions de surveillance, d'entretien et de police, en autonomie sur votre secteur. Vous rendez compte de votre activité à votre hiérarchie, et vous travaillez de façon transversale avec les autres fontainiers, les agents d'entretien, et le personnel administratif de bureau, pour le suivi et la gestion de l'exploitation des réseaux et des adhérents. Vous êtes au contact des adhérents, des partenaires locaux de l'ASA (agents des services techniques communaux, du Département, ...) et des entreprises prestataires de l'ASA (entreprises VRD, prestataires de débroussaillage, faucardage...). Pour l'accomplissement de vos missions de surveillance et de bonne application du règlement, vous êtes assermenté et avez le pouvoir de police sur votre secteur. Vous êtes le représentant de l'ASA sur le terrain.

ASA du Canal d'Irrigation de Gignac

1 PARC DE CAMALCE 34150 GIGNAC – TEL . 04 67 57 50 21 – FAX. 04 67 57 20 76

Finalité du poste :

Le fontainier est responsable de l'exploitation et de l'entretien du réseau de distribution d'eau brute, sur le secteur qui lui est confié. Il est chargé d'assurer le bon service des arrosages sur les réseaux syndicaux (gravitaires, basse-pression et pression). Il est chargé des travaux de main d'œuvre relatifs à l'entretien des rigoles gravitaires et des réseaux en charge (pression maxi : 7 bars). Il assure le dépannage de premier niveau des installations électrotechniques (stations de pompage, ouvrages de régulation motorisés, ouvrages de transmission,...). Il contrôle les niveaux d'eau et vérifie les bonnes conditions d'exploitation des réseaux d'irrigation (branchements particuliers, vannes de vidange, ventouses, vannes de sectionnement, ...). En cas d'avarie, il intervient quels que soit le jour et l'heure, pour mettre en sécurité le réseau et les riverains (organisation d'astreintes selon un planning).

Lorsque des travaux sont réalisés sur les réseaux dont il a la garde, il veille à informer les usagers sur les éventuelles pertes de service, il vérifie la bonne organisation du chantier, et veille au respect des normes de sécurité. Lors de la pose de réseaux neufs, il participe à la surveillance du chantier et signale à sa hiérarchie ou au Maître d'œuvre, toute anomalie.

Il est chargé, en outre, de veiller à la conservation du canal et des terrains qui en dépendent. Il est vigilant à l'observation de tous les règlements relatifs à la distribution des eaux entre les arrosants. A ce titre, il accompagne, sur leur demande, les Syndics et/ou ses responsables hiérarchiques, et leur fournit toutes les explications qui lui sont demandées.

Le fontainier est responsable, vis-à-vis de sa hiérarchie, de la bonne marche des zones qui lui sont confiées et ceci, tant du point de vue discipline et travail, qu'au point de vue irrigation.

Il est l'interface entre les adhérents et les bureaux, et dispose, des outils lui permettant d'intervenir rapidement et efficacement (utilisation d'applications mobiles pour suivi cartographique, matériel d'intervention sur réseaux gravitaires, matériel de mise en sécurité des infrastructures sous pression...).

Il est chargé, notamment en cas d'avarie, ou de défaut de service, d'effectuer des comptes rendus écrits à l'attention de sa hiérarchie.

Missions :

Missions principales

- Surveillance des infrastructures pendant la saison d'irrigation:
 - o Assurer des tournées quotidiennes pour réaliser le contrôle et la surveillance des réseaux gravitaires (canal principal et rigoles de distribution), sans distinction de jours fériés ou de week-ends, pendant la période d'arrosage (de jour comme de nuit) : dégrillage du Canal principal, vérification des vannes, aqueducs, déversoirs, ...
 - o Assurer le contrôle quotidien des installations de pompage (nettoyage des grilles de préfiltration, vérification des appareils de métrologie, maintenance de premier niveau, ...)
 - o Assurer la télérelève hebdomadaire des compteurs (système de télérelève par GPS)
 - o Participer aux astreintes de semaine et de week-end (en autonomie sur l'ensemble du périmètre, soit 3 secteurs de fontainiers), rendre-compte des heures d'intervention
 - o En cas d'avarie, vidanger les réseaux ou les canalisations, pour préparer l'intervention des agents d'entretien. Prévenir les adhérents et le secrétariat, sur les périodes d'interruption
- Gestion des évènements pluvieux intenses et des avaries
 - o En cas de forte fuite ou d'avarie majeure, de nature à compromettre la sécurité du Canal ou des propriétaires, prendre les mesures d'urgence qui paraissent appropriées et avertir la hiérarchie
 - o Rapporter les avaries remarquées ou les manquements au règlement (Procès Verbal) et suivre leur voie de remise en état
- Entretien des infrastructures pendant la période de chômage des réseaux :

- Assurer le curage et le débroussaillage manuels des rigoles de distribution, des puisards, et autres ouvrages gravitaires, qui perdurent pendant la période transitoire de modernisation des réseaux
- Vérifier la fonctionnalité des ouvrages (palettes, branchements, vannes, puisards) avant la période d'irrigation
- Mise en eau des réseaux d'irrigation
 - Sur réseau gravitaires : suivre, à pied, le cheminement de l'eau, afin de s'assurer de la bonne progression de l'eau dans le réseau, désobstruer les buses, nettoyer les grilles, ...
 - Sur réseaux sous pression : procéder à la mise en eau, à bas régime, des réseaux de desserte. Vérifier le comportement des réseaux, ouvrir/fermer les vidanges, gérer la sectorisation des réseaux pour une mise en eau non destructrice
- Interface avec les agents de bureau :
 - Faire les observations de terrain et les analyses de cas, pour permettre les mises à jour préalable à l'émission de bulletins d'arrosage et des avis des sommes à payer (vérification du mode de desserte, du mode d'irrigation, de l'occupation du sol, des pratiques culturales...)

Missions secondaires

- Participation aux travaux d'envergure sur les ouvrages de l'ASA (cas de force majeure, opération de grands travaux sur les ouvrages syndicaux, maçonnerie, gestion des végétaux aquatiques,...)
- Participation et suivi des travaux neufs : surveillance du CCTP des travaux faits dans le cadre de marchés publics,

Profil :

Niveau scolaire requis / Formation

Vous avez une formation supérieure dans les Métiers de l'Eau : BTS / DTU en Gestion de l'eau ou électromécanique ou systèmes automatisés ou équivalent

Vous avez une expérience réussie dans un poste similaire, en agriculture ou en AEP (1 à 2 ans)

Vous êtes titulaire du Permis B (véhicule de service fourni)

Vous réunissez les conditions de moralité vous permettant d'être assermenté (casier judiciaire vierge)

Compétences et connaissances

Savoir :

- Vous possédez les notions fondamentales d'hydraulique
- Vous maîtrisez les techniques de branchement et de réparation (plomberie)
- Vous disposez des connaissances de base dans la gestion et l'exploitation de réseaux sous pression (contrôle de niveaux, écoute de fuite,...)
- Vous connaissez l'environnement agricole (idéalement, vous connaissez le fonctionnement des A.S.A)

Savoir-faire :

- Vous n'êtes atteint d'aucune infirmité qui puisse s'opposer à une marche journalière et assidue, ainsi qu'à des travaux physiques
- Vous êtes attiré par le travail en extérieur, par la valorisation agricole des territoires
- Vous êtes capable de vous exprimer aisément, à l'oral et à l'écrit, auprès du grand public, et au sein d'une équipe professionnelle
- Vous savez chercher, recueillir, traiter et transmettre l'information

ASA du Canal d'Irrigation de Gignac

1 PARC DE CAMALCE 34150 GIGNAC – TEL . 04 67 57 50 21 – FAX. 04 67 57 20 76

- Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques (tablettes, cartographie, ...)

Savoir-être :

- Vous êtes attiré par les activités techniques manuelles, le travail de terrain et les métiers à grande polyvalence technique
- Vous êtes capable de travailler en équipe, et vous avez de bonnes aptitudes relationnelles, le sens du dialogue et de la diplomatie
- Vous aimez planifier, vous savez vous organiser pour répondre à une charge de travail confiée en autonomie, vous avez le sens du détail
- Vous avez le sens du service public, et la satisfaction du travail accompli, vous êtes respectueux des obligations des agents publics (obligation de réserve, d'obéissance, etc...)
- Vous aimez les défis et souhaitez participer activement à la modernisation d'un ouvrage structurant sur le territoire, depuis plus de 130 ans

Remarque : l'ASA se réserve le droit de sélectionner des candidatures répondant partiellement à ces critères, en assurant les formations complémentaires ad hoc.

Conditions :

Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 mois, renouvelable, avec période d'essai de 3 mois renouvelable une fois.

Travail à temps plein. Le temps de travail effectif est de 1607h par an (annualisé) avec des périodes d'activité plus intenses (mise en eau, gestion des épisodes climatiques importants). Durant la saison d'irrigation, les horaires de travail normales comprennent des heures de week-end (un week-end sur trois travaillé, selon un planning fixé en début de saison). Pendant la saison d'irrigation, les heures travaillées le week-end ou les jours fériés font partie des heures de travail normales. L'organisation du temps de travail, à la journée, est basée sur des horaires fixes, avec amplitude journalière importante, pour être compatible avec les pratiques d'irrigation (travail réparti entre début de matinée et fin de journée)

Astreintes d'exploitation : le fontainier participe aux astreintes d'exploitation, en rotation avec les autres fontainiers : toutes les 3 semaines, il effectue un week-end d'astreinte (au-delà des heures fixes de son planning), et une semaine d'astreinte (pendant la pause méridienne, entre la fin de matinée et le milieu d'après-midi, et également le soir et la nuit). Ces astreintes font l'objet d'une rémunération complémentaire (prime d'astreinte). Les heures d'intervention effective (sorties) sur le périmètre, au cours des périodes d'astreintes font l'objet d'une comptabilisation à part : ces heures sont soit récupérées, soit payées, soit en partie payées et en partie récupérées. Le décompte est établi en fin d'année.

Rémunération : la rémunération du fontainier suit la grille des adjoints techniques de la fonction publique territoriale, avec un classement initial, lors de l'embauche, selon le niveau de compétence et l'expérience.

Horaires pouvant être irréguliers, avec amplitude variable et rythme de travail plus dense selon les nécessités de service (périodes d'irrigation)

Poste nécessitant d'établir son domicile à moins de 30 minutes du périmètre syndical, pour la bonne organisation des interventions en période d'astreinte.

Période d'essais, délai de préavis

Période d'essais de trois mois, renouvelable une fois

Préavis de deux mois en cas de démission

Candidature:

Courrier et CV à transmettre, avant le 1^{er} novembre 2019 à : Monsieur le Président, ASA du Canal de Gignac, 1 Parc de Camalcé 34150 GIGNAC, ou par mail à l'adresse accueil@asagignac.fr /
Objet : recrutement Fontainier 2019

Merci **de ne pas appeler au téléphone**. Les réponses seront données par écrit.